

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 mai 2022

L'an deux-mil vingt deux, le 13 mai 2022 à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Ysabelle MAY-OTT, le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Représentés : 5 Votants : 18

Date de la convocation : 06 mai 2022

Date de la séance : 13 mai 2022

Etaient présents : Ysabelle MAY-OTT, Antoine LOPEZ, Anne JOYEUX, José VEIGA, Danièle LESBATS, Richard NAZE, Claude LE SCIELLOUR, Isabelle VO-VAN, Catherine JARRI, Luc JANOTTIN, Christophe TETARD (arrivé à 19h45, point 2), Alain RESNIER (à partir de 19h46, point 6), et Patrick CLERIN (à partir de 19h36 point un)

Etaient absents représentés : Frank POULON pouvoir à Richard NAZE, Marie-Alice LESAGE pouvoir à Alain RESNIER, David VALLEE pouvoir à Danièle LESBATS, Sabrina CHAUDESAIGUES pouvoir à Ysabelle MAY-OTT, Eugénie NASSAR pouvoir à Luc JANOTTIN

Etaient absents non représentés : Marie De CUVERVILLE

Secrétaire de séance : Antoine LOPEZ

Président de séance : Ysabelle MAY-OTT

Date de transmission en sous-préfecture : 20 mai 2022

Date d'affichage : 20 mai 2022

A 19h35 le quorum est atteint (13), Mme le Maire ouvre la séance.

M Antoine LOPEZ est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire procède à l'appel nominatif des membres et constate l'absence de Frank POULON pouvoir à Richard NAZE, Marie-Alice LESAGE pouvoir à Alain RESNIER, David VALLEE pouvoir à Danièle LESBATS, Sabrina CHAUDESAIGUES pouvoir à Ysabelle MAY-OTT, Eugénie NASSAR pouvoir à Luc JANOTTIN et Marie De CUVERVILLE.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance 8/04/2022.
- 2- Formation des jurys d'assises pour l'année 2023 : tirage au sort.
- 3- Délibération sur la dématérialisation de la publicité des actes des collectivités
- 4- Délibération concernant l'engagement d'effectuer des travaux d'aménagement arrêt de bus « La Chéraille ».
- 5- Questions diverses.

Avant d'évoquer le point N°1, Madame Le Maire, fait le point sur le personnel de mairie.

Madame Aurore LALLOUET a été nommée secrétaire de mairie au 1^{er} mai 2022, Madame Hélène GARNIER a été recrutée à la même date en tant que comptable et Franck ROUSSILHE a muté le 15 mai 2022.

Sophie FOUASSIER reste en poste pour la partie accueil et état civil et Annick LÉZÉ reste à la communication et au CCAS.

Délib 2022/05-01

Approbation du procès-verbal de la séance 8/04/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal rédigé par **Isabelle VO-VAN**, secrétaire de séance du conseil du 8 avril 2022,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance 8 avril 2022,

En application des dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, la Cour d'Assises des Yvelines est composée sur la base d'un juré pour 1.300 habitants. L'arrêté préfectoral du 4 avril 2022 prévoit, pour la commune de Sonchamp, le tirage au sort de trois noms. Un tiers des personnes tirées au sort dans les Yvelines et qui remplissent les conditions matérielles et morales constitueront le jury d'assises.

Considérant les conditions requises pour être jury d'assises soit : avoir un âge minimum de 23 ans (donc né au plus tard le 31/12/1999).

Considérant que Madame le Maire doit tirer au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui des jurés, soit pour la commune de Sonchamp trois électeurs,

Considérant les conditions requises pour être jury d'assises, soit : avoir au moins 23 ans, et habiter la commune.

Le Conseil Municipal, Après avoir procédé au tirage au sort,

CONSTATE que les 3 personnes tirées au sort sont les suivantes :

- ✓ M. LE CORRE Kévin Pascal Guy Michel né le 24/02/1990 à Rambouillet – 4 Epainville 78120 Sonchamp
- ✓ Mme CHOTTEAU Mélanie Julie Sabrina née le 11/11/1990 à Chartres – 5 Allée des Blés d'Or 78120 Sonchamp
- ✓ Mme CARADEUC Valérie née le 24/05/1970 à Sartrouville – 24 rue de la Droue 78120 Sonchamp

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant l'existence du site internet de la commune de Sonchamp le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité sous forme électronique sur le site de la commune à partir du 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Le compte-rendu de la conférence du 7 mars 2022 qui a eu lieu en présence d'Ile de France Mobilités, TRANSDEV, la gendarmerie et les représentants communaux indique des points d'amélioration pour mettre en conformité et en sécurité les arrêts de la commune et la suppression de l'arrêt au lieu-dit La Chéralle.

Des travaux sont demandés expressément par le transporteur scolaire qui nous a informés qu'un aménagement devait être réalisé sous peine de ne plus bénéficier de leur service et qu'il fallait envisager de faire des travaux afin d'éviter la suppression de l'arrêt.

Considérant la nécessité de conserver cet arrêt au lieu-dit « La Chéraille »

Considérant que la suppression de cet arrêt engendrera un manquement à la continuité du service public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'ENGAGE à effectuer des travaux d'aménagement à l'arrêt de bus « La Chéraille », à effectuer les travaux d'aménagement pour sécuriser le circuit du bus scolaire sur le lieu-dit la Chéraille afin d'éviter une manœuvre dangereuse.

DECIDE de demander des devis pour : réduire le terre-plein, déplacer les arbres et agrandir la voirie,

DECIDE de monter un dossier de subvention afin d'obtenir une aide auprès d'Ile de France mobilité.

Une information sera faite aux riverains lors de l'avancée des travaux.

Délib 2022/04-13	Questions diverses
------------------	--------------------

Voirie :

- Accident Rue André Thome, dans la nuit du 17 au 18 avril 2022. Une plainte a été déposée. L'automobiliste a été retrouvé un constat a été dressé car deux « boules anti-stationnement » ont été endommagées.
- Le tourne à gauche de la Hunière a été cassé quelque jour après son installation. Le problème du passage avec un engin agricole est soulevé. Voir si une solution de panneaux amovibles est possible.
- Dépôt sauvage dans la forêt, une plainte a été déposée car des papiers avec des noms ont été retrouvés dans les détritus. Un titre de paiement sera envoyé pour l'amende au titre du dépôt sauvage.
- Une réclamation a été faite auprès de GRDF car le marquage au sol de Greffiers à la suite des travaux n'est pas totalement terminé.
- Rue de la Libération un dépôt sauvage a été constaté, le Département est informé car il s'agit d'une départementale et donc pas de la compétence de la commune hors agglomération.
- Les gendarmes informent qu'un véhicule a brûlé sur une parcelle communale.
- Louareux voirie faite par Rambouillet Territoires est terminée. En revanche ENEDIS (changement des poteaux) et le SEASY (passage de tuyaux-côté Clairefontaine) bloquent la route de part et d'autre en alternance pour une nouvelle vague de travaux.
- Vitesse excessive de la Butte des Bordes à la rue des Vallées : un chemin dans la forêt est existant et permet de rejoindre en toute sécurité le bourg depuis la Butte des Bordes. Pas d'aménagement prévu.
- Les panneaux avec la réglementation zone 30 pour Louareux seront posés prochainement.

Bâtiments :

- L'appartement au 57 rue André Thome au-dessus de l'Epicurienne n'a plus de locataire mais était délabré et vétuste. Des travaux sont en cours (isolation, peinture, décapage...) en cours avant de pouvoir le remettre en location. La mairie a fait appelle à l'association CHANTIER Yvelines pour le recrutement ponctuel de deux agents. La mairie fourni le matériel. Les travaux avancent bien.
- Le logement d'urgence au premier étage de la mairie avait été refait par les services techniques. Il sera occupé dès lundi par une famille ukrainienne qui était déjà logée chez des particuliers sur la commune. La famille a fait le ménage, un bail sera rédigé afin de procéder à leur changement d'adresse auprès des autorités. La mairie et le CCAS remercient pour les différents dons récoltés. Le matériel manquant a été acheté par la mairie mais le CCAS pourra prendre le relais en fonction des besoins.
- Cabinet médical : le mois prochain un point détaillé sera fait. Fin mai l'architecte sera désigné.
- Mercredi 18 mai, José Veiga fera le tour des bâtiments communaux afin d'effectuer un diagnostic énergie en vu de faire des économies. La commune a déjà éteint l'éclairage public à 23h au lieu de minuit et a coupé le chauffage des différents sites depuis maintenant plusieurs semaines.
- Un dossier concernant une inondation au gymnase 19/06/2021 a été ouvert auprès de notre assureur. La SMACL dépêche un expert le 30 mai prochain.

CCAS :

- Marché des jardins : franc succès 726.80 euros récoltés.
- Prochain conseil d'administration du CCAS le lundi 23 mai
- Voyage des séniors prévu le 16 juin à Briare
- Recrutement de deux agents de convivialité de mai à août dans le cadre de la convention YES +. Une subvention de 2357 euros sera versée par le Département pour soutenir ces embauches.

Evénements/ réunions :

- Chantiers Yvelines partenariat avec le Département pour un job truck. Un bus stationnera une fois par mois à l'emplacement du camion de pizza (14/06, 12/07 et 13/09 de 10h à 13h). Cela permettra à certains de remettre un pied dans l'emploi. Les agents accueilleront tous types de profils.
- Les Yvelines font leur cinéma : candidature retenue pour Sonchamp. Mme LESBATS a rencontré le responsable pour un visite sur place du Stade de Pinceloup pour voir les conditions d'accueil. La liste des films proposés sera envoyée en mairie prochainement.
- Jumelage : Départ pour Fronhausen le week-end de l'ascension, 31 personnes inscrites.
- 6^{ème} art : 22 mai spectacle au gymnase
- Fête de l'EMAS : 3,4 et 5 juin
- Une course cycliste a eu lieu le 8 mai sur la commune
- AS Sonchamp : week-end Olympiade le 2 juillet
- 24 juin fête de l'école : recherche de lots pour la kermesse
- Les barrières pour le pont de la Granville ont été achetées, elles seront posées prochainement.
- 3 juin prochain Conseil Municipal
- 20 juin réunion publique pour restituer le projet avec le PNR et la fabrique du lieu : « aménageons les sentes »
- 23 juin réunion de préparation concernant la fête du village 2023 (agriculteurs, associations, élus et commerçants)

Communication :

- Le nouveau site internet est toujours en cours de mutation

Divers :

- Synthèse d'activité des sapeurs-pompiers des Yvelines à disposition en mairie. en bref: 100 000 interventions dans les Yvelines en 2021 soit une intervention toutes les 5 minutes et 20 secondes. Moyenne d'intervention 12 minutes.
- SOFAXIS, assurance du personnel : rapport 2021. En bref, 50 % des agents communaux absents au moins une fois. Part du temps perdu 670 jours.
- Le recrutement pour les services techniques se poursuit.
- BIOENERGIE Sonchamp demande une réétude de leur dossier d'urbanisme afin d'installer des clôtures de 2 mètres afin de sécuriser la zone. Une étude de dérogation sera présentée ou une demande pour l'intégrer à la révision du PLU.
- Louareux : demande de collecteur bac déchets verts.
- Le rapport SEASY sera présenté lors du prochain Conseil Municipal

Levée de séance à 22h04

A Sonchamp, le 13 mai 2022

Procès-verbal certifié.

Le Maire,

Ysabelle MAY-OTT